



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

*Préfecture de la Gruyère
Château, Case postale 192, 1630 Bulle*

Aux médias

Préfecture de la Gruyère PRGR
Oberamt des Greyerzbezirks OGR

Château, Case postale 192, 1630 Bulle

T +41 26 305 6400, F +41 26 305 6401
www.gruyere.ch

—

Réf: PB/la
Courriel: prefecturegruyere@fr.ch

Bulle, le 19 juillet 2013

Communiqué de presse

Les communes du Lac de la Gruyère lancent un appel au respect des règles

Si le Lac de la Gruyère connaît durant la période estivale un succès grandissant, il subit aussi les conséquences de son attractivité. Face aux problèmes de stationnement des voitures, de déchets et de camping sauvage, les dix communes situées sur le pourtour du lac lancent un appel au civisme et à la discipline des usagers.

Les rives du Lac de la Gruyère connaissent un succès croissant et attirent toujours plus de visiteurs, qu'ils soient promeneurs ou baigneurs. Il convient de se réjouir du fait que les berges du lac soient attractives et séduisent de nombreuses personnes, issues de la région mais aussi de l'extérieur. Cette attractivité est renforcée par l'intérêt que suscite le Sentier du Lac, dont seule une partie est actuellement ouverte au public.

Mais ce succès a son revers. Il réside dans l'augmentation des problèmes liés au stationnement des voitures, à l'usage des routes pourtant interdites d'accès, au camping sauvage, aux déchets laissés sur place.

Rassemblées à l'initiative de la Préfecture de la Gruyère, les dix communes situées sur le périmètre du lac (voir la liste ci-dessous) ont entamé des réflexions afin de coordonner leur action et de mettre en place une stratégie commune.

Afin de rendre les usagers du lac attentifs à ces problèmes, les communes lancent un appel à toute la population afin qu'un meilleur respect des règles permette à tout le monde de profiter de ce cadre magnifique.

Voitures

Il est rappelé que les usagers sont priés d'utiliser prioritairement les parkings se trouvant dans les localités qui jouxtent le lac. Quelques places de parc officielles sont également à disposition à proximité des berges. Les communes invitent les automobilistes à ne pas se parquer de manière sauvage, sur les bas-côtés des routes ou sur les propriétés privées. Il est rappelé que de nombreuses routes font l'objet d'une interdiction générale de circuler. Il en va également de la sécurité des personnes, dans la mesure où ces stationnements incontrôlés sont une entrave à l'accès des véhicules de secours.



Déchets

Constatation unanimement partagée : les usagers du lac laissent trop régulièrement des déchets après leur passage sur les berges. Bouteilles, verres, papiers : longue est la liste des détritiques qui souillent les rives et les sentiers du lac. Les communes mettent à disposition des poubelles afin qu'un certain ordre soit respecté, destiné à préserver la nature exceptionnelle qui est la marque du Lac de la Gruyère. Il est réclamé de chacun une discipline afin que les déchets soient emportés par leurs utilisateurs ou rassemblés dans les endroits destinés à cet effet. D'autre part, il est rappelé que des WC sont à disposition des usagers.

Sentier du Lac

Le Sentier du Lac connaît un succès croissant et réjouissant. Actuellement, ce sentier pédestre est encore en cours de réalisation. Et seul le tronçon, situé entre Corbières et Broc, est actuellement ouvert au public et balisé. L'accès au sentier peut se faire par tous les villages bordant le lac, mais il est suggéré de commencer le parcours par les villages de Corbières ou de Broc, où des parkings sont à disposition. Le site du Sentier du Lac contient des informations sur le parcours et sur les possibilités de stationnement des voitures (<http://www.la-gruyere.ch/fr/sentier-du-tour-du-lac/sentier/acces-lac.html>). L'accès au sentier est interdit aux vélos, aux chevaux et aux véhicules motorisés. Une signalisation sera mise en place prochainement. De plus, les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.

Civisme

Le civisme est une vertu qui n'a peut-être pas bonne presse par les temps qui courent. C'est pourtant une attitude civique que promeuvent les communes du Lac de la Gruyère, invitant la population à préserver un paysage qui est l'un des plus beaux de notre district. Jamais le proverbe « La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres » n'a été aussi adéquat que dans le cadre de la cohabitation de tous les amoureux du site. Les dix communes riveraines du lac ne doutent pas que leur appel sera entendu afin que le Lac de la Gruyère demeure un espace de détente et de plaisir pour toutes et tous.

Patrice Borcard
Préfet de la Gruyère

Renseignements

—

Patrice Borcard, préfet de la Gruyère, 026 305 64 00
Secrétariat communal de Botterens, 026/ 921 18 37
Secrétariat communal de Broc, 026/ 921 80 10
Secrétariat communal de Corbières, 026/ 915 14 08
Secrétariat communal d'Echarlens, 026/ 915 20 20
Secrétariat communal d'Hauteville, 026/ 915 92 00
Secrétariat communal de La Roche, 026/ 413 90 40
Secrétariat communal de Marsens, 026/ 915 18 44
Secrétariat communal de Morlon, 026/ 912 38 30
Secrétariat communal de Pont-en-Ogoz, 026/ 915 14 94
Secrétariat communal de Pont-la-Ville, 026/ 413 37 42